

## RESTRICTIONS DE L'USAGE DE L'EAU

	Franchissement du seuil d'alerte	Franchissement du seuil d'alerte renforcée	Franchissement du seuil de crise
Irrigation des cultures de céréales	Est interdite (à partir du 31 mai pour l'orge de printemps)	Est interdite (à partir du 31 mai pour l'orge de printemps)	Est interdite (à partir du 31 mai pour l'orge de printemps)
Irrigation des grandes cultures (colza, maïs, betteraves, lin, tournesol, féveroles, pois, protéagineux)	Interdiction entre 12 h et 18 h	Interdiction entre 10 h et 18 h	Interdiction totale
Irrigation des cultures légumières de plein champs et maraichères, y compris horticulture pépinière, gazon	Interdiction entre 12 h et 18 h	Interdiction entre 10 h et 18 h	Interdiction entre 9 h et 19 h